

Déchets radioactifs : la CEDRA recalée

Autor(en): **Burri, Marcel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **24 (1987)**

Heft 848

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1019454>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La CEDRA recalée

■ (mb) Le feuillet de la gestion des déchets radioactifs se poursuit. La CEDRA (coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs) avait déposé en 85 un rapport dit "Garantie", censé démontrer la sécurité de l'élimination des déchets nucléaires. Berne a fait juger ce rapport et publié, le mois dernier le résumé de cet exercice. La CEDRA a répondu dans le numéro de décembre de son bulletin *Cedra actualité*.

Résumé des épisodes précédents

La loi prévoit que le pays doit être capable de gérer les déchets radioactifs produits par ses centrales. "Conformément à l'arrêté fédéral d'octobre 1978, ...le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie a accordé à la CEDRA un délai qui s'étend jusqu'à la fin de 1985 afin que, avec le projet "Garantie", elle puisse apporter la preuve que cette condition peut être remplie.

La dite CEDRA s'active à élaborer cette preuve, car, si elle n'était pas fournie, les centrales devraient être mises en panne. Agitant cette menace une journaliste se fait répondre par le président de la CEDRA : " Cette histoire de 1985, c'est pour les centrales en exploitation. Pour les autres, on a beaucoup plus de temps" (14 avril 1982). C'est clair, non ?

La CEDRA procède à des forages profonds pour explorer le soubassement cristallin sous la Molasse du nord de la Suisse pour les déchets hautement radioactifs et choisit, de manière mystérieuse, trois sites pour les déchets moyennement et faiblement radioactifs (Ollon, Bauenstock et Piz Pian Gran). Malgré la difficulté et les résultats ambigus des forages, pas l'ombre d'un doute pour la CEDRA : "La CEDRA n'aura pas besoin d'un délai supplémentaire pour démontrer qu'il existe une solution à la gestion des déchets. D'ici à la fin de l'année, elle apportera au Conseil fédéral la preuve qu'elle est en mesure de garantir l'élimination sûre et l'entreposage définitif des déchets radioactifs" (26.6.83). On ne peut pas être plus clair.

C'est cette preuve que le Conseil fédéral a soumise à la critique de trois organismes de spécialistes :

- La Division principale de la sécurité des installations nucléaires, organisme de l'administration (DSN)
- La Commission fédérale de la sécurité des installations nucléaires dont les commissaires proviennent de milieux différents (CSA)
- Un groupe de géologues issus des grandes écoles et de diverses organisations géologiques.

L'avis des spécialistes

A propos des déchets hautement radioactifs pour commencer. La DSN pose deux questions primordiales : La sécurité d'un dépôt final est-elle suffisamment démontrée ? D'autre part est-il prouvé qu'il existe un emplacement présentant toutes les caractéristiques nécessaires à la sécurité ? Première réponse: oui, mais ... Deuxième réponse : non. Conclusion : "Ainsi il n'a été répondu qu'avec certaines réserves, voire pas du tout à ces deux questions capitales"

Pour la CSA, les questions sont les mêmes. La réponse à la première est positive, mais la démonstration se réfère à un projet qui n'est qu'au stade d'un modèle, d'un jeu de données. Quant à la présence de bonnes roches en Suisse, mêmes réserves : il serait judicieux d'évaluer aussi des solutions internationales. "La CSA constate qu'il n'est pas possible actuellement de dire si ce jeu de données est représentatif d'une nappe rocheuse suffisamment étendue."

Les géologues trouvent que l'idée d'un stockage dans le socle cristallin est bonne en soi et que la région choisie est la moins mauvaise. Mais les résultats des forages sont ambigus : "En l'état actuel des recherches, il n'est pas possible de dire s'il existe près de Böttstein ou ailleurs dans le nord de la Suisse, un massif cristallin peu fracturé et ayant les dimensions voulues pour un dépôt final de déchets hautement radioactifs."

Voilà pour les "preuves" que la CEDRA se flattait d'apporter. Concernant les déchets moyennement et faiblement radioactifs, les

diverses commissions sont moins sévères. Elles se disent persuadées qu'un tel dépôt est réalisable. Des réserves apparaissent à la DSN concernant la nature des déchets, trop mal définie. Les géologues se posent des questions quant au choix des trois sites retenus et reviennent sur une proposition déjà formulée : l'étude d'un quatrième site dans une région de faible relief et de géologie plus simple que celle des trois sites alpins.

Réactions du candidat

Comme tous ceux qui ont raté un examen, la CEDRA trouve que les experts ont été bien sévères et tente de noyer le poisson en relevant les appréciations qui ne lui sont pas défavorables. Mais elle se garde bien d'insister sur le résultat final : recalée. En ce qui concerne les déchets moyennement et faiblement radioactifs, elle considère que le feu vert lui est donné de poursuivre ses recherches. Pas question de revoir le choix des sites. Peu d'intérêt également pour l'étude d'un site sur le Plateau. Elle souhaiterait beaucoup, la CEDRA, que le nouveau site de Nidwald soit accepté comme quatrième site. Dans ce domaine, toujours la même insolence.

Pour conclure cet épisode

Il y a des maladies qui se manifestent par des crises violentes, les unes guérissables (appendicite), les autres souvent fatales (infarctus), mais toutes sont fortement ressenties par le patient. D'autres sont indolores, curables (tuberculose), ou incurables (cancer). Tchernobyl et Bâle relèvent de la crise : elles ont appris à la population l'existence de maladies dont les nucléocrates n'ont ni l'existence. La gestion des déchets nucléaires appartient aux maladies indolores à évolution lente, difficiles à diagnostiquer. La CEDRA a toujours minimisé leur importance. Les rapports des divers experts fédéraux témoignent d'une prise de conscience qui ne peut être que salutaire : graves ou bénins, ces maux doivent être traités précocement et avec sérieux.

Reste que la "preuve" promise n'a pas été fournie ; nous sommes en 1987, les centrales fonctionnent toujours et les déchets continuent à s'accumuler. L'Etat de droit bafoue ses propres lois.